



FONDS NATIONAL SUISSE
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

www.fns.ch
Wildhainweg 3, Case postale, CH-3001 Berne

**Division Carrières
Eccellenza**

Attestation de l'établissement de recherche du domaine des hautes écoles

Remarques préliminaires : *Le FNS octroie des SNSF Eccellenza Professorial Fellowships à des chercheuses et chercheurs très qualifiés de la relève qui ont l'intention d'obtenir un poste permanent de professeur-e. Il leur offre la possibilité d'atteindre ce but en dirigeant un projet de grande envergure et une équipe au sein d'un établissement de recherche du domaine des hautes écoles en Suisse.*

Ces subsides s'adressent à d'excellents chercheurs et chercheuses de toutes les disciplines, titulaires d'un doctorat ou d'une qualification équivalente ou d'un diplôme médical, et qui poursuivent une carrière académique sans avoir encore obtenu un poste de professeur-e assistant-e (conformément au règlement relatif à l'octroi de SNSF Eccellenza Professorial Fellowships, art. 4, al. 1).

Les candidat-e-s peuvent demander leur propre salaire au niveau d'un-e professeur-e assistant-e local-e et des fonds de recherche jusqu'à concurrence de CHF 1 000 000 pour une durée de cinq ans.

1. Attestation détaillée de l'établissement de recherche du domaine des hautes écoles

La/Le/L' **[nom du département/de l'institut]** confirme à **[nom du /de la requérant-e]** sa volonté d'adhérer aux obligations détaillées ci-dessous en cas d'octroi d'un SNSF Eccellenza Professorial Fellowship par le FNS pour la requête intitulée **[titre du projet]**.

L'établissement de recherche du domaine des hautes écoles s'engage à accueillir **[nom du /de la requérant-e]** pour la durée de son subside Eccellenza et à :

- l'intégrer en son sein et lui fournir un espace de travail ;
- l'aider à gérer son équipe et lui apporter un soutien administratif ;
- lui fournir, ainsi qu'à son équipe, un soutien à la recherche tout au long du projet. Plus particulièrement, la haute école s'engage à offrir un soutien approprié aux frais de recherche (par ex. pour le matériel, l'équipement, le personnel, les déplacements, etc.) et à mettre à disposition les infrastructures, les équipements et tout autre service nécessaire à la conduite du projet de recherche **[veuillez préciser]**;
- garantir son indépendance scientifique, surtout en ce qui concerne :
 - la réalisation du projet sous sa direction scientifique ;
 - la sélection et la supervision d'autres membres de l'équipe ;
 - l'utilisation du budget afin d'atteindre les objectifs scientifiques du projet ;
 - le droit à publier en tant qu'auteur-e principal-e et responsable, et à n'inviter comme co-auteur-e-s que celles et ceux qui ont contribué de manière significative au travail concerné.

[Les points suivants doivent être OBLIGATOIREMENT confirmés]

- Prise de position concernant l'intérêt général de l'établissement de recherche du domaine des hautes écoles pour le/la requérant-e et son projet/domaine de recherche, ainsi que les synergies envisagées.
- Prise de position sur le projet et son indépendance par rapport à d'autres objectifs de recherche en cours dans l'établissement de recherche du domaine des hautes écoles.

[LE CAS ECHEANT]

- *[Dans le cas de chercheuses cliniciennes et chercheurs cliniciens:]* **[nom du/de la requérant-e]** pourra consacrer au moins 50% du taux d'occupation financé au projet et à sa formation personnelle et continue, ainsi qu'un maximum de 50% (en moyenne sur la durée totale du subside) aux activités cliniques. Le FNS prend en charge 100% du salaire de l'activité dédiée à la recherche et à l'enseignement et 10% du salaire de l'activité clinique au niveau de salaire local d'un professeur assistant. La part de salaire restante de l'activité clinique est à la charge de l'institut hôte.

[commentaires supplémentaires si nécessaire]

[nom et signature ; signé par la direction du département/de l'institut]

2. Attestation écrite du vice rectorat à la recherche

La haute école s'engage

- à accorder au/à la bénéficiaire le statut et le titre d'un-e professeur-e assistant-e local ou d'un poste équivalent.
- à accorder au/à la bénéficiaire le droit de diriger des thèses de doctorat dès lors qu'il/elle travaille dans une haute école qui offre une formation doctorale avec remise de doctorats.
- à informer le/la bénéficiaire des postes vacants dans son domaine de compétence.
- à offrir au/à la bénéficiaire la possibilité de participer à l'enseignement (maximum 20% de son temps de travail ; 30% dans les hautes écoles spécialisées et hautes écoles pédagogiques).

La direction de la/le/l'**[nom de l'établissement de recherche du domaine des hautes écoles]** soutient la candidature de **[nom du/de la requérant-e]** pour un subsidie Eccellenza et garantit les conditions nécessaires pour la réalisation fructueuse du projet de recherche conformément à la lettre du/de l'**[nom du département/de l'institut]**.

[commentaires supplémentaires si nécessaire]

[nom et signature ; signé par le/la vice-recteur/vice-rectrice à la recherche ou équivalent]